




Informations de base	
<b>2008/0120(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Exonérations fiscales: biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre (abrog. directive 83/183/CEE). Codification  <b>Subject</b>  2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 2.20.01 Déplacement et séjour, contrôle des personnes	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		WALLIS Diana (ALDE)	25/06/2008
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Agriculture et pêche	2944	2009-05-25	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Fiscalité et union douanière		KOVÁCS László	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/06/2008	Publication de la proposition législative	COM(2008)0376 	Résumé
02/09/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/2008	Vote en commission		Résumé
25/11/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0466/2008	
16/12/2008	Décision du Parlement	T6-0591/2008	Résumé
16/12/2008	Résultat du vote au parlement		
25/05/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		
10/06/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/0120(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 093
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/64496

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0466/2008</a>	25/11/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0591/2008</a>	16/12/2008	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">COM(2008)0376</a> 	18/06/2008	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
<a href="#">Directive 2009/0055</a> JO L 145 10.06.2009, p. 0036	<a href="#">Résumé</a>

## Exonérations fiscales: biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre (abrog. directive 83/183/CEE). Codification

2008/0120(CNS) - 16/12/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 561 voix pour, 9 voix contre et 14 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle la proposition de directive du Conseil relative aux exonérations fiscales applicables aux introductions définitives de biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée, suivant la procédure de consultation, telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana **WALLIS** (ADLE, UK), au nom de la commission des affaires juridiques.

## **Exonérations fiscales: biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre (abrog. directive 83/183/CEE). Codification**

2008/0120(CNS) - 18/06/2008 - Document de base législatif

**OBJECTIF** : codification de la directive 83/183/CEE relative aux exonérations fiscales applicables aux introductions définitives de biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre.

**ACTE PROPOSÉ** : Directive du Conseil.

**CONTENU** : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 83/183/CEE du Conseil du 28 mars 1983 relative aux franchises fiscales applicables aux importations définitives de biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## **Exonérations fiscales: biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre (abrog. directive 83/183/CEE). Codification**

2008/0120(CNS) - 25/05/2009 - Acte final

**OBJECTIF** : codifier la directive 83/183/CEE relative aux exonérations fiscales applicables aux introductions définitives de biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre.

**ACTE LÉGISLATIF** : Directive 2009/55/CE du Conseil relative aux exonérations fiscales applicables aux introductions définitives de biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre (version codifiée).

**CONTENU** : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 83/183/CEE du Conseil du 28 mars 1983 relative aux franchises fiscales applicables aux importations définitives de biens personnels des particuliers en provenance d'un État membre.

La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : 30/06/2009.